

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MONTPELLIER - 3405 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 26/06/2025 - 14842 - 2020 B 02611 - 790 592 927 - 3D



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

Euel 3D

Siren 790 592 927

Déclaration pour la période : Année 2024

Formulaire N° 2065 (applicable à compter du 31/12/2024)

Annexe N° 2065-BIS (applicable à compter du 31/12/2022)

Annexe N° 2033-A (applicable à compter du 31/12/2023)

Annexe N° 2033-B (applicable à compter du 31/12/2024)

Annexe N° 2033-C (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-D (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-E (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-F (applicable à compter du 31/12/2024)

Annexe N° 2033-G (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2059-H (applicable à compter du 31/12/2017)

Annexe N° 2059-I (applicable à compter du 31/12/2017)

Annexe N° 2069-RCI (applicable à compter du 31/12/2024)

certifié conforme à
l'original



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065

(Applicable à compter du
31/12/2024)

Impôt sur les sociétés

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

1 - J'ACCEPTE DE RECEVOIR DES INFORMATIONS PAR MESSAGERIE

(VOIR ART. 39 ET SUIVANTS - LOI N° 78-17 DU 6/1/1978 MODIFIÉE EN 2004 RELATIVE À L'INFORMATIQUE, AUX
FICHIERS ET AUX LIBERTÉS)

Oui

Adresse de messagerie

angeliquenormand34@gmail.com

2 - ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL

Numéro, type et nom de voie

18 bis avenue de maurin

Code postal

34000

Ville

Montpellier

Pays

France

B - ACTIVITÉS

ACTIVITÉS EXERCÉES

Gestion locative - Gestion Immobilière

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 - RÉSULTAT FISCAL

Bénéfice imposable au taux
normal

Bénéfice imposable à
15%

Déficit (report du 2033-
B)

8 970

Cco
A



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-BIS

*(Applicable à compter du
31/12/2022)*

**Impôt sur les sociétés
Annexe à la déclaration n° 2065**

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case



Ce
A

Bilan simplifié

A - ACTIF

	Brut	Amortissements Provisions	Net Exercice clos en N
1 - Actif immobilisé			
Immobilisations corporelles	192 626	38 525	154 101
TOTAL I (5)	192 626	38 525	154 101
2 - Actif circulant			
Disponibilités	94		94
TOTAL II	94		94
TOTAL GENERAL (I + II)	192 720	38 525	154 195

B - PASSIF

	Net Exercice clos en N
1 - Capitaux propres	
Capital social ou individuel	500
Report à nouveau	-66 710
Résultat de l'exercice	-8 970
TOTAL I	-75 180
3 - Dettes (4)	
Emprunts et dettes assimilées	85 786
Fournisseurs et comptes rattachés	7 512
Autres dettes	136 077
TOTAL III	229 375
TOTAL GENERAL (I + II + III)	154 195

Leo

Compte de résultat simplifié de l'exercice

A - RÉSULTAT COMPTABLE

CHARGES D'EXPLOITATION

Autres charges externes	2 550
Dotations aux amortissements	6 420
Total des charges d'exploitation (II)	8 970
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-8 970
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)	-8 970

B - RÉSULTAT FISCAL

	Bénéfice	Déficit
		8 970
1. RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice	Déficit
		8 970
2. RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice	Déficit
		8 970

Cen
A

Immobilisations
Amortissements - Plus-values - Moins-values

I - IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations corporelles					
Constructions	192 626			192 626	
TOTAL rubrique I	192 626			192 626	

II - AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations (dotations de l'exercice)	Diminutions (amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises)	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations corporelles				
Constructions	32 104	6 421		38 525
TOTAL rubrique II	32 104	6 421		38 525

CCO
A



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-D

(Applicable à compter du
31/12/2021)

Relevé des provisions
Amortissements dérogatoires – Déficits reportables – Divers

II - DÉFICITS REPORTABLES

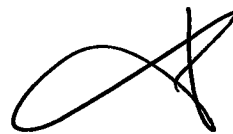
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	66 709
Déficits reportables	66 709
Déficits de l'exercice	8 970
TOTAL des déficits restant à reporter	75 679

Ce
[Signature]

**Contribution économique territoriale
Détermination de la valeur ajoutée et effectifs**

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case



CCO


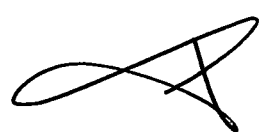
Composition du capital social

LISTE DES PERSONNES OU GROUPEMENTS DE PERSONNES DE DROIT OU DE FAIT DÉTENANT DIRECTEMENT AU MOINS 10% DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	50
Total du nombre d'associés	1	Total du nombre de parts ou d'actions	50

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES

Forme juridique	SARL	N° SIREN	531 173 243
Dénomination	VISION DEVELOPPEMENT	Complément dénomination	
1 Nombre de parts ou d'actions	50	Pourcentage de détention	100,00%
Numéro, type et nom de voie	18 BIS AVENUE DE MAURIN		
Code Postal	34000	Commune	MONTPELLIER
Pays	FRANCE		

ccv


Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case.



CCP




**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2059-H

*(Applicable à compter du
31/12/2017)*

**Obligation déclarative incombant à certains contribuables
relevant de la direction des grandes entreprises
Composition du capital**

Si vous n'avez à remplir aucune case du formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case



C^o
A

Obligation déclarative incombant à certains contribuables
relevant de la direction des grandes entreprises
Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case



coo


Réductions et crédits d'impôts de l'exercice

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case



Cg³


Société 3D EURL

Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée AU CAPITAL DE 500 EUROS.

SIEGE SOCIAL : 18 bis avenue de Maurin 34000 MONTPELLIER

790 592 927 RCS MONPELLIER

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE L ASSEMBLEE ANNUELLE DU 4 juin 2025

L'an deux mille vingt cinq, le 4 juin à neuf heures.

Les associés de la société à responsabilité limitée 3D se sont réunis au siège social en assemblée générale annuelle, sur convocation faite du gérant.

Monsieur Patrick FIEVET, préside la séance en sa qualité de gérant.

Sont présents ou représentés les associés :

La SARL VISION DEVELOPPEMENT, propriétaire de la totalité des 50 parts de 10 euros de nominal chacune composant le capital social, intégralement libéré, de la société 3D, agissant en sa qualité d'associé unique et représenté par son seul gérant, Monsieur Patrick FIEVET demeurant au 18 bis avenue de Maurin 34000 MONTPELLIER.

A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT : en sa qualité de seul gérant de la société, Monsieur Patrick FIEVET, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de cet exercice.

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

L'affectation du résultat de cet exercice

La constatation des conventions visés à l'article L223-19 du code du commerce

Les pouvoirs en vue des formalités

PREMIERE DECISION

L'associé unique, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024 approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par une perte de 8970 euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans son rapport de gestion.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 8970 euros de la manière suivante :

- A titre de «report à nouveau débiteur» la somme de 8970 euros**

TROISIEME DECISION :

L'associé unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L223-19 du code du commerce n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal signé par l'associé et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Signature de l'associé unique

